

SCOT DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE BORDELAISE ANCRÉ DANS LE PAYSAGE

L'un des "Scot Grenelle" promus par le ministère de l'Ecologie entrera en phase de mise en œuvre dans les prochains mois dans l'aire métropolitaine bordelaise. Elaboré suivant une méthodologie innovante, il lui restera à trouver ses marques en termes de gouvernance.



La profession de la viticulture, la construction d'une capitale paysagère aux ambitions déjà présentes dans le schéma directeur de 2009, mais fortement développées dans le Schéma de gouvernance régionale approuvé par le Syndicat mixte du Scot de l'aire métropolitaine bordelaise le 11 juillet 2013 par 22 voix sur 23 votants. Élus orientés vers à l'appui de la stratégie de « métropole millénaire » (qui doit gagner 300 000 habitants) portée à la fois par Vincent Feltesse, président de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB), et Alain Lippé, maire de Bordeaux, tout en plaçant la réduction de la consommation foncière.

Ce Scot prévoit de « faire du projet de nature le véritable socle de l'organisation urbaine ». Sont préservés de l'urbanisation quelque 120 000 hectares, soit 72,3 % de ce territoire à forte attractivité au cœur de l'inter-Scot bordelais. L'approche paysagère a focalisé beaucoup d'efforts, grâce à Sylvie Labèque, directrice du SySDu. Le travail effectué avec l'Arbo, maître d'œuvre du Scot, s'est appuyé sur la géographie et sur l'histoire des surfaces protégées (avec une délimitation à l'échelle de 1/25 000) notamment sur 25 000 hectares viticoles. C'est ensuite qu'on les introduits les concepts de biodiversité ou de corridors écologiques de quoi valancer bien des réflexions autour parmi les 93 communes concernées.

« La métropole viticole », les espaces naturels, agricoles et forestiers remarquables ainsi que les sites inscrits sur le territoire à partir des « paysages de l'aire » ; une coopération de tous les acteurs agricoles, viticoles et naturels pour constituer l'avenir de Scot autour par le soutien technique du SySDu le 11 juillet 2013. © Bureau d'Atelier

→ Vingt-huit sites de projets de nature et d'agriculture ont été identifiés, comme le parc des Jallès, sur la rive gauche de la Garonne, plus vaste espace naturel de l'agglomération, dédié au maraîchage, à l'élevage et à la découverte. Ou l'Entre-deux-Mers (sept sites identifiés), marqué par des implantations pavillonnaires éparpillées, où l'on cherchera à « redonner de la valeur à des entités qui peuvent avoir un sens dans une perspective agricole et viticole », décrit Sylvia Labèque.

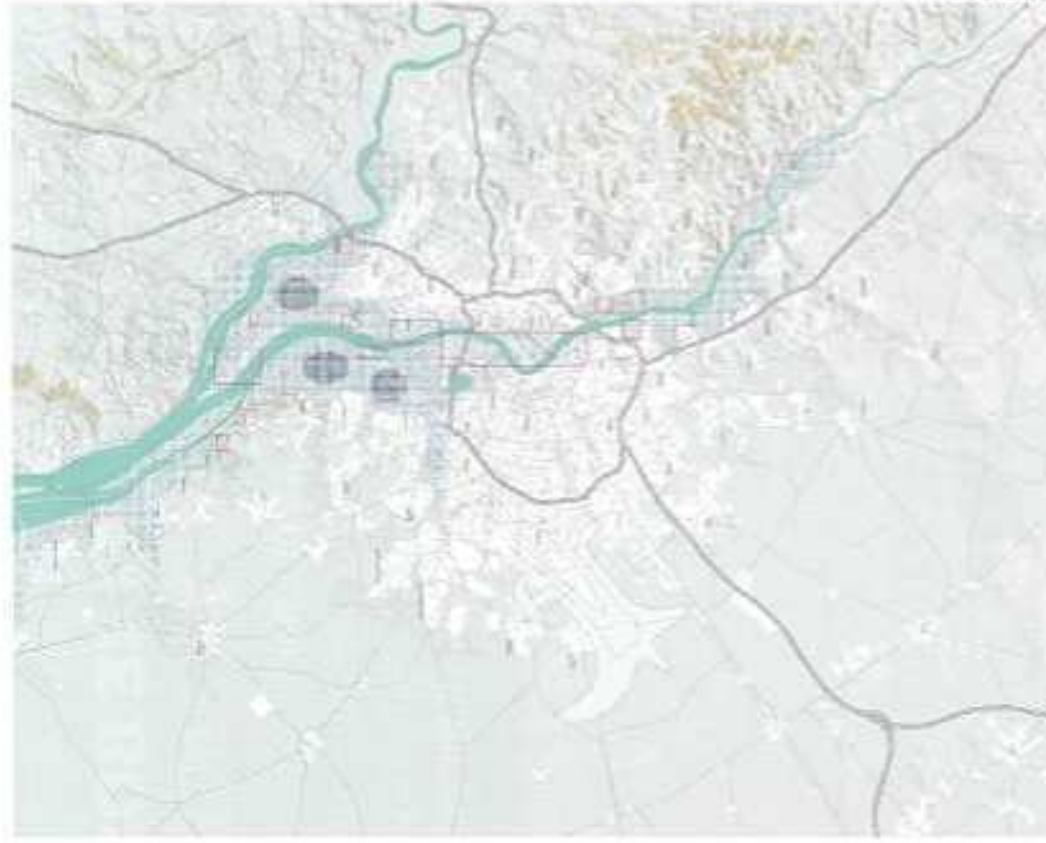
Dépasser l'opposition CUB-hors CUB

Les territoires de projets ont été définis sans tenir compte des limites administratives, afin de dépasser l'opposition entre les communes membres de la communauté urbaine et les autres. L'« hypercentre métropolitain » inclut ainsi une partie de Bordeaux et d'autres communes, avec la Garonne comme colonne vertébrale. Le « cœur d'agglomération » s'étire de part et d'autre de la rocade, axe de projet. Le « couronne de centralité périphérique » comprend des communes de la CUB et d'autres hors CUB, ainsi dotées d'un statut équivalent dans la dynamique territoriale ; une méthode facteur d'apaisement. Des « centra-lités-relais » ont été définies.

Le tout prônant un certain équilibre dans le développement démographique : le Scot anticipo une croissance de 120 000 habitants dans l'hypercentre, de 100 000 sur le cœur d'agglomération et de 35 000 dans la couronne de centralité périphérique.

Hors des zones de protection, des enveloppes urbaines compactes, autour des centres-bourgs, ont été définies à l'échelle du 1/50 000¹, dans un « atlas des territoires », document opposable aux plans locaux d'urbanisme (PLU). Cela afin de diminuer de 40 % la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de contrer le mitage dans des communes hors CUB. « Le cœur de la métropole a besoin des territoires autour ; ils y trouvent leur compte », souligne la directrice du Sysdau.

Le modèle de mobilité prôné par le Scot est décliné selon les spécificités territoriales, en s'appuyant sur les conclusions du Grenelle : des mobilités, en trois axes : développer un réseau de transport collectif express métropolitain ; favoriser le développement de pratiques alternatives et complémentaires ; mais aussi faire émerger un réseau de « grandes allées



« La métropole responsable » : les zones de rétention des crues seront strictement protégées, la couronne de l'aire au sein des enveloppes urbaines affaiblie, l'aire métropolitaine entière moins vulnérable aux risques (projet de Scot arrêté par le comité syndical du Sysdau le 11 juillet 2013).

métropolitaines dans une logique de double fluidité », lente et rapide, approche chère au directeur de l'urbanisme, Jean-Marc Offner.

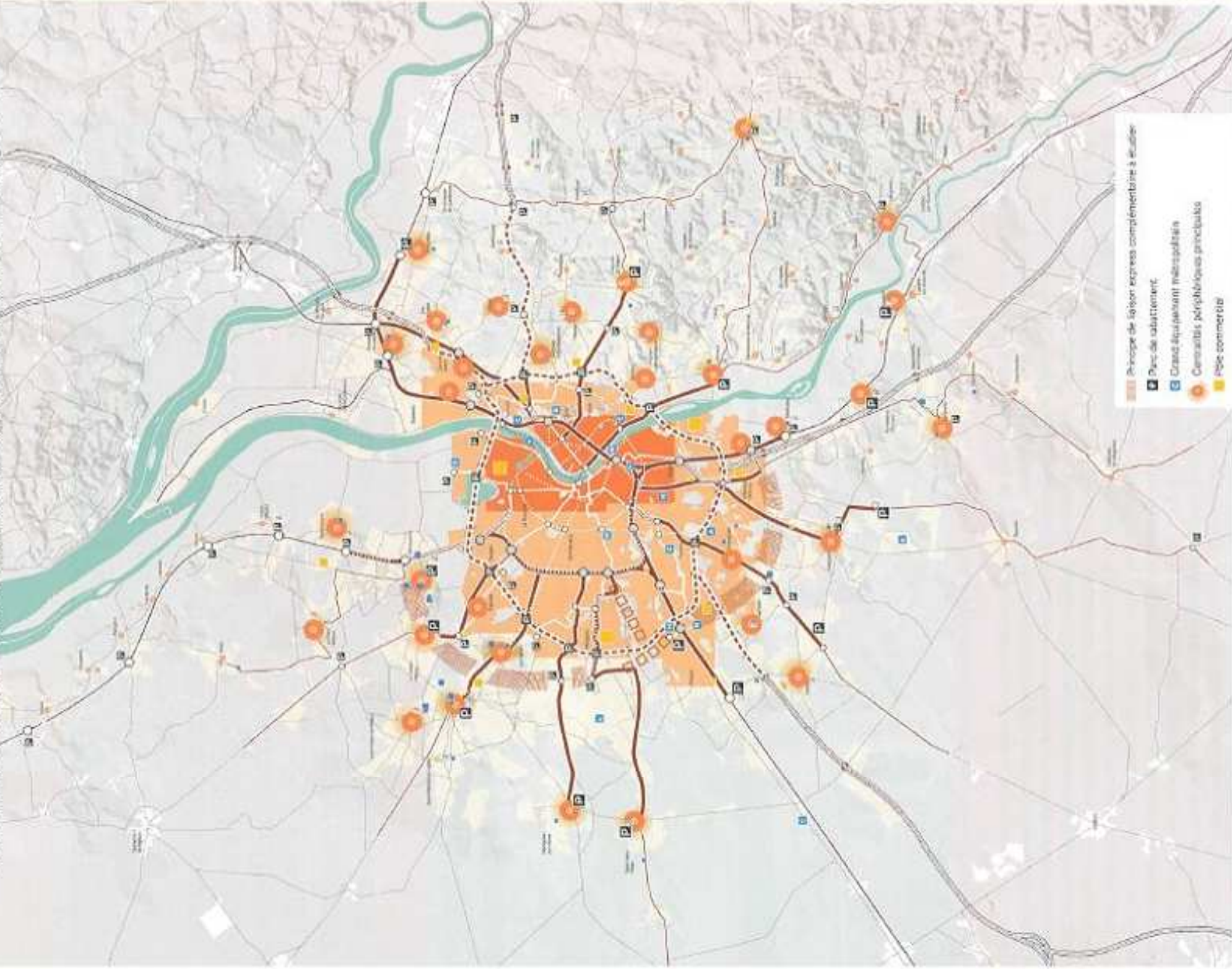
Une gouvernance à travailler

La commission d'enquête publique a rendu un avis favorable sur le projet de Scot le 3 janvier, saluant l'« élaboration » patiente et concertée du document, mais émettant de nombreuses observations. Notamment sur le caractère « très politique » de ce « petit Grenelle de l'aire métropolitaine bordelaise » dont la présentation, « esthétique au plan intellectuel, ne permet pas de percevoir clairement le cercle vertueux qui sous-tend le projet, tant les enjeux économiques, sociaux et commerciaux sont intimement mêlés, dans chaque objectif du DOO [Ndlr : Document d'orientations et d'objectifs], aux enjeux environnementaux et de développement durable ». Une ambition politique qui, selon les commissaires enquê-

teurs, ne coïncide pas avec la « faible représentativité démocratique du porteur de projet », le Sysdau. C'est là-dessus que le bât blesse côté communauté urbaine. Celle-ci « qui » pèse 85 % de la population de l'aire métropolitaine, sans que cela se retrouve dans les instances du Sysdau, rappelle-t-elle à l'automne dans un communiqué, tout en pointant le fait « que la CUB s'avère plus vertueuse que les territoires périphériques dans bien des domaines, particulièrement en matière d'urbanisme commercial » - a délivré un avis favorable assorti de « fermes réserves » et a voté une motion en faveur d'une évolution de la gouvernance du Sysdau.

Les traductions concrètes de cette recherche d'équilibre multiples devraient intervenir à partir de la mi-2014, moment prévu pour le début de mise en œuvre du Scot, après les municipales. (MCV)

1. Documents téléchargeables sur www.sysdau.fr



« repère à tout niveau de services » : un schéma métropolitain des modalités vers construit : l'offre urbaine vers intensifiée dans les centralités (projet de Scot arrêté par le comité d'Etat, Syccau le 11 juillet 2013), le Sud-Ouest.